

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Procès verbal de la réunion du 21 juin 2024

DATE DE CONVOCATION : Le 17 juin 2024

Le vingt et un juin deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Évelyne CHABANT, Maire, selon convocation en date du 17 juin 2024.

Étaient présents (par ordre alphabétique) : ALLOCHON Bernard – BIELLI Sylvie – BILLEGA Nicole – CARNET Laurianne – CHABANT Agnès – CHABANT Évelyne – DEPARDIEU Patrick – LISSANDRE Cédric – PERREAUT François – RICHIN Joël

ORDRE DU JOUR:

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 3 - Renouvellement convention des tarifs sociaux de la cantine avec l'ASP
- 4 - Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe à 30heures
- 5 - Taux de promotion interne pour les avancements de grade
- 6 - Décision modificative n° 1 - Assainissement
- 7 - Décision modificative n° 1 – Commune (admission en non-valeur)
- 8 - Taux fiscal 2025 sur logements vacants
- 9 - Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance :

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame BILLEGA Nicole, Secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

3 - Renouvellement convention des tarifs sociaux de la cantine avec l'ASP :

Madame le Maire rappelle que depuis le 1er septembre 2021, la commune a mis en place une tarification sociale concernant les repas de la cantine scolaire. Une convention pour une durée de trois ans a été signée afin d'obtenir l'aide financière de l'État.

La convention arrive à son terme, aussi l'État propose de procéder à son renouvellement pour une période de trois ans.

Madame le Maire propose plusieurs tarifs en fonction de différents quotients familiaux retenus dans les trois cantines du RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand et Saint-Maixant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer à compter du 1er septembre 2024, les tarifs de restauration scolaire suivants :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU REPAS
Inférieur à 700,00€	0,95 €
De 701,00€ à 999,00€	0,99 €
De 1 000,00€ à 1 199,00€	1,30 €
Supérieur à 1 200,00€	2,00 €

- Adultes : 5,00€

Il autorise également Madame le Maire à signer la convention avec l'ASP pour les trois années scolaires à venir (2024 - 2027)

4 - Création de poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe à 30h00 :

Vu les propositions d'avancement de grade transmises par le Centre de gestion de la Fonction publique Territoriale pour 2024, Madame le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à 30h00, afin que la cantinière, actuellement adjoint technique principal de 2ème classe à 30h00, puisse bénéficier d'un avancement de grade à compter du 1er juillet 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à 30h00, et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

5 - Taux de promotion interne pour les avancements de grade :

Madame le Maire annonce aux conseillers municipaux que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Une délibération doit fixer ce taux, pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Madame le Maire propose de fixer le taux à 100% pour tous les grades existants sur le tableau des effectifs de la commune de Saint-Alpinien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte ce taux.

6 - Décision modificative Budget Assainissement :

Madame le Maire informe ses collègues que la commune est redevable auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne d'un montant de 266,00€, au titre de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte.

Les crédits prévus au Budget Primitif 2024 de l'Assainissement étant insuffisants, il y a lieu de faire une décision modificative.

Elle propose donc de procéder à un virement de l'article 61521 « Bâtiments publics » versés à l'article 706129 « Reversement à l'agence de l'eau – Redevance pour modernisation des réseaux de collecte » pour un montant de 70,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ce projet de décision modificative.

7 - Décision modificative Budget Commune :

Madame le Maire expose que le Service de gestion comptable d'Aubusson demande l'écriture comptable concernant des admissions en non-valeur pour un montant de 204,13€ et pour lesquelles une délibération avait été prise lors de la réunion du conseil municipal du 29 septembre 2023.

Pour effectuer cette écriture, il y a lieu d'émettre un mandat au compte 6541 « Créances admises en non-valeur ». Les crédits inscrits à cet article au Budget primitif 2024 étant insuffisants, il y a lieu d'effectuer un virement de crédits afin de régulariser

cette écriture. Le Conseil Municipal approuve l'exposé de Madame le Maire et accepte à l'unanimité le virement de crédits annoncé, à savoir :

C/6068 Diverses fournitures : - 210,00€

C/6541 Non-valeur : + 210,00€

8 - Taux fiscal 2025 sur logements vacants :

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2024-018 du 12 avril 2024 le conseil municipal a instauré l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation.

Les textes prévoient que le taux doit être fixé avant le 1er octobre de l'année N afin d'être appliqué l'année N+1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe le taux suivant pour l'année 2025 :

Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THVL) : 8,31%

11 - Questions diverses:

► *Madame le Maire donne lecture d'une liste de travaux vus avec les adjoints le 20 juin dernier et donnée à l'employé communal. Elle signale ceux qu'il a déjà effectués et ceux qui restent à faire.*

Elle en profite pour rappeler aux conseillers que son contrat CDD se termine le 31 août 2024 et que deux possibilités sont envisageables :

Soit le renouvellement de son contrat pour un an, soit comme déjà évoqué lors d'une précédente réunion, sa stagiairisation à compter du 1er septembre 2024.

Tous les élus reconnaissent ses compétences, la qualité du travail qu'il effectue, sa polyvalence, sa disponibilité et sa prise d'initiative. Il a également un bon sens du relationnel, aussi bien avec les élus, qu'avec ses collègues ou les habitants.

Après en avoir discuté, tous les élus sont d'accord et acceptent que Madame le Maire nomme stagiaire, Médhy Vignerresse, l'employé communal à compter du 1er septembre 2024 et ceux pour une durée d'un an minimum, renouvelable si besoin, avant le suivi de la formation de 5 jours au CDG23 obligatoire pour le passage à la titularisation

► *Elle donne lecture d'un mail de la Directrice des services techniques de la Com Com Creuse Grand Sud, concernant des travaux de traversée de chaussée sur la Voie Intercommunale n° 230 qui doivent être effectués par l'entreprise EUROVIA, semaine n° 28, du 09 au 12 juillet 2024.*

Ceux-ci vont être effectués au droit de la propriété de Monsieur Sébastien DUMONTEIL alors que ce dernier avait proposé de mettre un regard avaloir sur son terrain, ce qui aurait permis une largeur de route un peu plus importante.

Une simple convention entre les deux parties aurait été suffisante.

De plus, les élus tiennent à rappeler que si le regard avec avaloir prévu est installé sur le domaine public, la route n'étant pas très large, les véhicules vont devoir circuler dessus. En effet, cette voie intercommunale est assez passagère : des voitures, des camions et des engins agricoles l'empruntent régulièrement ; ils craignent fortement qu'il soit rapidement endommagé, ce qui va occasionner des frais supplémentaires à la Com Com.

Madame le Maire signale qu'elle n'a toujours pas de nouvelles des panneaux "chaussée déformée" qui étaient en commande lors du rendez-vous à la Mairie de Saint-Alpinien le 11 avril dernier.

Les élus ont de nombreuses réclamations des personnes qui empruntent cette voie intercommunale qui est très dangereuse.

Monsieur François PERREAUT indique qu'une grande partie n'a plus que 3 mètres de bande de roulement et que les accotements sont très fortement dégradés.

► Madame le Maire donne ensuite lecture d'un courrier qu'elle a reçu de Me MAISONNEUVE, avocate de la commune, qui a été envoyé à Monsieur XXXXX concernant la démolition de sa construction illégale à Montignat.

Elle signale qu'elle a eu au téléphone l'avocate, en présence de Messieurs François PERREAUT et Bernard ALLOCHON à ce sujet. Elle l'avait informé qu'il avait été décidé lors du dernier conseil, que les élus souhaitaient clore ce dossier afin « de retrouver la paix entre les habitants » comme le demandait également Monsieur XXXXX. Il est hors de question pour les élus d'entamer une nouvelle procédure qui ferait dépenser encore plus d'argent à la commune.

Madame le Maire va reprendre contact avec l'avocate pour savoir si Monsieur XXXX a pris attache avec elle.

► Madame Laurianne CARNET signale que des voitures passent très vite devant son domicile à Puyboubé et qu'elle craint pour la sécurité des enfants du village. Elle souhaite qu'un panneau de signalisation soit installé afin de sensibiliser les automobilistes.

► Monsieur Joël RICHIN rappelle que suite à des travaux effectués par SUEZ au lotissement, le revêtement n'a toujours pas été repris ; il en est de même au Meyzounieux.

Dates à retenir:

Réunion pour recréer un comité d'animation : vendredi 12 juillet à 19h00, à la salle de réunion en face de la Mairie.

Repas champêtre : samedi 27 juillet à 12h00, à la salle polyvalente.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22h20

Évelyne CHABANT,
Maire

Nicole BILLEGA,
Secrétaire de séance

